

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 12 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est rassemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : BOURGOIN Brigitte donne procuration à BRET Odile, DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte donne procuration à TETAULT Evelyne

Date de Convocation : 03 mars 2025

Secrétaire de Séance : Odile BRET

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Monsieur le Président se retire lors du vote du compte administratif.

D202503_002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la Présidence de Madame GENDRAULT Sylvaine, Vice-Présidente du CCAS de Beauce la Romaine, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2024 dressé par Monsieur Bernard ESPUGNA, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions s'y rattachant,

Section de fonctionnement :	Dépenses : 24 223,72 €
	Recettes : 43 603,33 €
	Excédent : 19 379,61 €

Section d'investissement : Excédent de 2 035.00 €

➤ ***Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :***

- ***APPROUVER, hors la présence du Président, le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.***



Pour extrait certifié conforme.
Fait à Beauce la Romaine, le 12 mars 2025

Le Président,
Bernard ESPUGNA




La Secrétaire
Odile BRET

